



Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins

Lorsque vous bénéficiez déjà de la Mesure exceptionnelle de soutien pour les enfants handicapés et que vous désirez modifier le nombre d'heures d'accompagnement, vous devez remplir une demande de renouvellement avec changement. Si vous souhaitez conserver le même nombre d'heures d'accompagnement que l'année précédente, remplissez une demande de renouvellement sans changement.

Pour toute demande, vous devez y joindre le plan d'intégration ainsi que tout autre document que vous jugez pertinent pour l'étude de votre demande.

En étant précis, vous facilitez l'analyse de votre demande.

Le [cadre de référence](#) de la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins fournit de l'information complémentaire.

Renseignements sur l'identité

Section 1

Vous verrez la page des signatures lorsque vous téléchargerez ou imprimerez la demande remplie. Dans le cas d'une demande de renouvellement avec changement, toutes les signatures sont obligatoires, sinon la demande de renouvellement sera jugée incomplète. Dans le cas d'une demande de renouvellement sans changement, la signature du professionnel n'est pas nécessaire. Dans tous les cas, il est préférable que les deux parents signent puisque leur implication est privilégiée. Toutefois, même si un seul parent signe la demande, celle-ci sera recevable.

Renseignements sur la situation de l'enfant

Section 2

Plan d'intégration

Le plan d'intégration est le document de référence qui établit les ressources humaines ou matérielles nécessaires à l'intégration de l'enfant en service de garde. Il définit les mesures qui seront prises par le service de garde en vue de faciliter la participation de l'enfant au programme éducatif. Il est le résultat de l'entente entre les parents de l'enfant et le service de garde. Le plan d'intégration doit être déposé en pièce jointe à la fin du processus de demande.

Journée type en service de garde

Section 4

Expliquez les besoins ou les comportements de l'enfant et détaillez les actions concrètes et les gestes à accomplir pour apporter ce soutien additionnel. Le plan d'intégration du service de garde devrait vous aider à remplir cette section.

Indiquez **UNIQUEMENT** les moments de la journée, y compris les moments de transition, où un accompagnement est nécessaire.

La mesure vise à soutenir un service de garde qui intègre un enfant dont les besoins additionnels d'accompagnement ont été démontrés. Comme vous recevez déjà l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH), vous devez l'utiliser, en tout ou en partie, pour fournir un accompagnement à l'enfant. La durée de cet accompagnement sera déduite du nombre d'heures demandées dans le cadre de la mesure.

Renseignements sur la situation du service de garde

Section 5

Aide d'un organisme, d'une autre source de financement ou fréquentation d'un établissement (maternelle 4 ans, centre de réadaptation, etc.)

Inscrivez le soutien offert par un organisme et les autres sources de financement que le service de garde utilise pour faciliter l'intégration de cet enfant (centre de réadaptation, fondations, associations, etc.) ou pour la fréquentation d'autres établissements durant les heures habituelles de fréquentation de l'enfant.

Politique ou approche en matière d'intégration d'enfants handicapés

Sans être une obligation légale, une orientation clairement définie facilite au service de garde l'intégration des enfants handicapés ainsi que la sensibilisation du personnel et des parents à cette réalité.

Renseignements sur la concertation entre les partenaires

Section 6

Description de la concertation entre les partenaires

Indiquez ici les difficultés ou facilités de concertation. Vous pouvez commenter ce qui facilite ou rend difficiles la concertation et la collaboration entre partenaires.

Précisez l'ensemble des démarches accomplies (par le service de garde, les partenaires, les parents) et les moyens utilisés pour faciliter l'intégration de l'enfant ainsi que les résultats obtenus.

Indiquez toutes les démarches externes et internes que votre service de garde, les parents et les partenaires accomplissent ou ont accomplies pour faciliter l'intégration de l'enfant, par exemple les formations offertes au personnel, l'organisation des groupes, la sensibilisation du personnel et des parents, le soutien pédagogique, les collaborations, les avis et conseils que vous sollicitez auprès d'experts en petite enfance et d'organismes communautaires.

Résumé de la demande du service de garde

Section Résumé

Nombre d'heures d'accompagnement demandées

Indiquez le nombre d'heures d'accompagnement actuellement offertes par la mesure. Le nombre d'heures d'accompagnement demandées est calculé automatiquement selon les réponses transmises dans les sections précédentes. Le cadre de référence prévoit attribuer au service de garde un soutien financier pour couvrir un maximum de huit heures d'accompagnement par jour.

Total des jours de fréquentation prévus

Calculez le nombre de jours de fréquentation prévus de l'enfant en soustrayant les jours de vacances et les autres jours d'absence prévus de l'enfant.

Impression des documents

Avant de passer à l'étape suivante, vous pouvez imprimer en tout ou en partie le formulaire et le faire signer. Vous pourrez ensuite numériser la feuille des signatures et l'ajouter en pièce jointe.

Joindre des documents

Vous devez joindre tous les documents utiles à l'analyse du dossier en les ajoutant en pièces jointes. Les documents comportant une astérisque (*) sont obligatoires.